Vendetta en Albanie: Crimes et châtiments d'un autre temps

Description

Après cent ans d'existence, l'Albanie peine toujours à éradiquer une tradition héritée du Moyen-Âge : la « gjakmarrja ». La persistance de cette vendetta reflète les difficultés de l'Albanie post-communiste à construire un État de droit.

Le petit Luan, âgé de 6 ans, frétille à l'arrivée d'une délégation d'inconnus venue visiter sa famille à Shkodra, la grande ville du nord de l'Albanie. Un visage lui est néanmoins très familier, celui de Liliana, son institutrice qui lui donne des cours à domicile. Luan ne peut pas sortir de chez lui pour aller à l'école car il est menacé de mort. Sa famille est redevable de ce qu'on appelle dans ce pays une « dette de sang ». L'histoire de Luan est tragique et elle illustre la permanence de pratiques archaïques.

Il y a sept ans, le père de Luan a tué un adolescent et blessé deux autres personnes. Ce crime était déjà une vengeance : il répondait au meurtre de deux membres de sa famille. Il est mort par la suite sous les balles de la police. Mais sa disparition n'a pas pour autant arrêté le cycle de la vengeance. La famille adverse n'a pas pardonné ses crimes. Or selon la tradition, tant qu'il n'y a pas de pardon, la famille de la victime peut se venger en tuant un homme de l'autre clan. Cette loi du talion s'appelle en albanais *« gjakmarrja »* et signifie « la reprise du sang ». Comme Luan, ses cousins et son oncle restent enfermés chez eux de peur d'être assassinés. Reclus, ils ne peuvent pas exercer d'activité professionnelle, ce qui plonge de surcroît leur famille dans la misère sociale.

La délégation venue leur rendre visite en ce jour de septembre est constituée de membres du Comité National de Réconciliation (« *Komiteti i Pajtimit Mbarëkombëtar* »). Cette organisation œuvre à ramener la paix entre des familles en conflit, sans effusion de sang. Pour mener leur travail à bien, ces « médiateurs » suivent les règles d'un code traditionnel, appelé le Kanun, qui encadre la gjakmarrja et détaille les procédures de réconciliation. Élaboré au 15^{e} siècle, le Kanun est un ensemble de lois coutumières qui régissaient la vie sociale des montagnards, essentiellement dans le nord de l'Albanie, jusqu'à la création du régime communiste en 1946. Ses valeurs cardinales sont l'hospitalité et l'honneur. Selon ce code, toute atteinte à ces valeurs peut entraîner la vendetta. Le Kanun prône néanmoins la réconciliation plutôt que la violence.

Le Kanun, fil conducteur de l'histoire albanaise

Le Kanun préexistait à la création de l'État albanais en 1912. Pour Ardian Marashi, maître de conférences à l'INALCO[1], « *le Kanun est une construction pré-nationale. Il était en vigueur au 15^{e} siècle du temps du prince Lek Dukadjin, un collaborateur de Skanderberg[2], qui gouvernait un large territoire. Même sous l'occupation ottomane, certaines régions reculées ont pu, sous certaines conditions, continuer de s'auto-gouverner selon ce code. Ce n'était pas une loi empruntée ou imposée de l'extérieur, ce qui explique sa durée. Elle correspondait à la mentalité de la population* » affirme A. Marashi. Lors de la création de l'État albanais en 1912, le roi Zog n'a pas voulu s'attaquer au Kanun et à la gouvernance des montagnards. Ce n'est qu'avec l'avènement du régime communiste en 1946 que l'État albanais a voulu imposer son autorité sur l'ensemble du territoire et éradiquer cette loi coutumière. « *Le Kanun était alors vu comme néfaste, comme l'héritage d'un passé réactionnaire », indique A. Marashi. « Mais en fait, l'État communiste l'a remplacé sous une autre forme. Dans la tradition, on peut se venger sur plusieurs générations. Lorsque le Parti condamnait quelqu'un, son enfant n'avait pas le droit d'être scolarisé à l'université, ni d'obtenir un travail à la hauteur de ses compétences. C'était une famille « souillée », comme on parle de « face souillée » dans le Kanun en référence au déshonneur. Dans beaucoup de cas, la loi communiste remplaçait l'ancien code, mais de façon perverse* ».

La chute du régime en 1991 s'est accompagnée d'une résurgence de la gjakmarrja qui avait quasiment disparu. Pour A. Marashi, ce retour à la tradition reflète à la fois l'enracinement profond du Kanun dans la mentalité des montagnards et l'effondrement de l'État : « *On retourne dans la mentalité d'auto-gouvernance par le Kanun, mais sans plus le connaître. Il n'existe plus de garant de son application comme autrefois et la vengeance prend la première place. Nous sommes dans une forme d'anarchie de droit* ». La gjakmarrja a en effet resurgi de façon nettement plus violente. Désormais, même les femmes et les enfants sont pris pour cible, ce qui est contraire au code. La société albanaise est sous le choc. Dans ce contexte, le Comité National de Réconciliation cherche à faire respecter les anciennes règles. « *Notre travail est de rappeler le code, aujourd'hui déformé. Nous œuvrons ainsi à libérer les femmes et les enfants reclus, qui ne sont pas concernés par la gjakmarrja* », explique son président Gjin Marku, descendant d'une longue lignée de « médiateurs » spécialistes du Kanun. « *Nous rappelons aussi que le Kanun indique qu'il est un plus grand honneur de pardonner que de tuer* ».

Des membres du Comité National de Réconciliation, dont son président Gjin Marku à gauche, parlent de la situation d'un homme reclus (à droite de Gjin Marku) dans une ville du nord de l'Albanie. Lucile Marbeau, septembre 2012.

L'enjeu politique des statistiques

Selon le Comité National de Réconciliation, il existerait plus de 1 200 familles recluses aujourd'hui en Albanie. Les statistiques du gouvernement divergent: en octobre dernier, le ministre adjoint de l'Intérieur a évoqué le chiffre de 67 familles… Dans un rapport de l'ONU publié en mars 2011[3], le rapporteur spécial Philip Alston explique cette divergence statistique entre les organisations de la société civile et le gouvernement. Selon lui, si le gouvernement albanais sous-estime le phénomène, certaines associations auraient tendance à l'amplifier afin de percevoir des fonds de l'étranger. Il note également des problèmes méthodologiques dans le recueil et la compilation des statistiques, comme la tendance de familles à ne pas déclarer leur situation auprès des autorités publiques. Luigj Mila, le secrétaire général de Paix et Justice Albanie, une organisation catholique combattant la vendetta, critique des motifs politiciens et opportunistes : « *La question des statistiques est un gros problème. Si certaines associations l'instrumentalisent, le gouvernement lui nie le phénomène. La gjakmarrja donne une trop mauvaise image de l'Albanie et nuit à sa candidature d'adhésion à l'Union européenne. Les fonctionnaires ont donc peur de la prendre en compte* ».

Il n'est pas plus facile d'obtenir des statistiques fiables concernant les homicides. Dans son dernier rapport annuel publié fin janvier, le Comité National de Réconciliation a effectué un travail d'analyse des chiffres de la police depuis la chute du régime communiste en 1991. Selon ces chiffres, la vendetta serait le premier mobile des assassinats, dans 15 % des cas.

La gjakmarrja, symptôme des défaillances de l'État

« *Sous le régime communiste, la Constitution et les lois étaient respectées. Pourquoi ne le sont-elles pas aujourd'hui ?* », s'interroge Luigj Mila de Paix et Justice Albanie. S'il considère que la police effectue son travail, il souligne les défaillances du système judiciaire où règnent la corruption et l'incompétence. A. Marashi parle lui d'une crise de l'autorité de l'État. « *Il ne faut pas oublier qu'en 1997, l'État s'est effondré. Les prisons ont été vidées : comment dans ce contexte avoir confiance dans l'État et se sentir en sécurité ?* » souligne-t-il. «*Dans un État de droit, la justice garantit l'application des peines et l'égalité devant la loi. Mais dans un État faible comme l'Albanie, avec un système toujours en transition, il n'y a pas cette garantie. La corruption des juges permet de faire diminuer sa peine. Dans certains cas, il n'y a même pas de peine de prison prononcée ! Au-delà de maintenir la corruption des juges, cela alimente le sentiment d'insécurité des familles des victimes qui peuvent du coup reprendre les armes et renouer avec le cycle de la vengeance* ». La majorité des vendettas naissent de conflits sur les propriétés. Avec la chute du régime communiste, plusieurs réformes de privatisation des terres ont été effectuées mais elles restent contestées.

Face aux défaillances de l'État, d'autres instances cherchent à imposer leur autorité pour limiter l'effusion de sang. En septembre dernier, l'Église catholique a émis un décret pour excommunier toute personne qui tue par vendetta. Les associations qui œuvrent à la réconciliation, comme le Comité National de Réconciliation, tentent elles de faire respecter les règles du Kanun. Pour Luigj Mila, si les réconciliations effectuées par ces structures peuvent être efficaces, la notion même reste problématique : « *Ce processus est effectué par des « médiateurs », des vieillards avec une bonne réputation, mais qui ignorent souvent la loi positive. Les réconciliations peuvent ainsi se faire parfois au détriment de la justice. Or nous avons besoin d'éduquer notre peuple à respecter la loi positive* ». L'Albanie pourrait, selon lui, s'inspirer d'une procédure dite pré-judiciaire qui existe dans les pays scandinaves. La justice y organise une tentative de réconciliation avant que l'affaire ne soit transmise au parquet.

A.Marashi souligne également le poids de la misère sociale dans la résurgence de la gjakmarrja : « *Le Kanun perdure dans la mentalité des populations du nord, qui sont économiquement les plus démunies. Quand quelqu'un n'a rien à perdre, il peut facilement mettre en jeu sa vie. A partir du moment où un bien-être relatif s'installera, où les jeunes seront bien scolarisés et auront un avenir, où la femme s'émancipera, alors le Kanun s'éteindra de lui-même* ». Des élections législatives sont prévues en Albanie au printemps 2013. L'éradication de la gjakmarrja ne constitue pas un enjeu électoral et pèse peu par rapport aux priorités sociales et économiques. « *Mais si la gjakmarrja persiste, c'est parce qu'il y a des vides et des défaillances juridiques énormes », souligne A. Marashi. « Les partis politiques doivent se donner pour priorité de faire respecter la loi et de faire en sorte qu'elle soit égale pour tous* ».

* Lucile MARBEAU est journaliste freelance

Notes :
[1] Entretien avec Ardian Marashi, le 6 février 2013, Paris.

[2] Skanderbeg est un héros national pour les Albanais. Il organisa au 15^{e} siècle un mouvement de résistance contre l'occupant ottoman et créa un État sur une partie du territoire actuel albanais de 1461 à 1480.

[3] Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Albanie, Philip Alston, 14 mars 2011: Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Vignette : La tante de Luan, à l'entrée du salon de son domicile. Au-dessus d'elle, le portrait du père de Luan (deuxième photo à gauche). Lucile Marbeau, septembre 2012.

Retour en haut de page

date créée
15/02/2013
Champs de Méta
Auteur-article : Lucile MARBEAU*